

SICAV de droit français

S14 CAPITAL FUNDS

SICAV à 1 compartiment

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

**Société de Gestion : S14 CAPITAL
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Cabinet Grant Thornton**

S14 CAPITAL - 10 Impasse Grassi - 13100 - Aix-en-Provence

SOMMAIRE

La SICAV S14 CAPITAL FUNDS est constituée au 31 décembre 2025 de
1 compartiment :

S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN

1. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	4
2. Certification du Commissaire aux Comptes	5
3. Règles et méthodes comptables	13

Compartiment : S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN	14
4. Changements intéressant l'OPC	15
5. Rapport de gestion	16
6. Informations réglementaires	17
7. Comptes de l'exercice	21
8. Annexe(s)	50
Caractéristiques de l'OPC	51

S14 CAPITAL FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable (en Formation)
Siège social : 10, impasse Grassi 13 100 AIX-EN-PROVENCE
Régie par les articles L. 214-2 et suivants du Code Monétaire et Financier

Procès-Verbal du Premier Conseil d'Administration

En date du 1^{er} décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à onze heures, les membres du Conseil d'Administration de la SICAV, se sont réunis au siège de la Société.

Membres présents ou représentés :

- Monsieur Ladislav CAILLARD D'AILLIERES, Administrateur,
- Monsieur Basile RIVOIRE, Administrateur,

I- Changement de la stratégie d'investissement et de l'objectif de gestion

Les membres du Conseil d'Administration décident que, compte tenu des conditions de marché et afin d'optimiser le profil rendement/risque de la SICAV, il est proposé de modifier la stratégie d'investissement ainsi que l'objectif d'investissement actuellement en vigueur.

Un projet de prospectus est présenté, mentionnant la modification de la stratégie. Cette nouvelle stratégie, qui constitue une mutation au sens du DOC-2019-11 de l'AMF, sera mise en œuvre au premier trimestre 2026, sous réserve de l'obtention préalable :

- de l'accord du dépositaire de la SICAV,
- ainsi que de l'agrément de l'AMF.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve la nouvelle stratégie d'investissement telle que décrite dans le projet de prospectus de la SICAV.

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès-verbal qui a été signé par le Président du Conseil d'administration et un Administrateur.

Ladislav d'Aillières

Président du Conseil d'administration



2. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

S14 Capital Funds

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale du 30 avril 2026

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de

S14 CAPITAL FUNDS

Société d'investissement à capital variable
10 impasse Grassi
13100 Aix-en-Provence

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la Sicav S14 Capital Funds,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif S14 Capital Funds constitué sous forme de Société d'Investissement à Capital Variable (Sicav) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Sicav à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Sicav à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Sicav ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Sicav.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 29 avril 2026 à Neuilly-sur-Seine

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton SAS
Membre français de Grant Thornton International



2026.04.2

9 18:48:13

+02'00'

Azarias Sekko

S14 Capital Funds

société d'investissement à capital variable
10 impasse Grassi
13100 Aix-en-Provence

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre
2025

A l'assemblée générale de la société S14 Capital Funds,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons
notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été
données, les caractéristiques, les modalités essentielles des conventions ainsi que les
motifs justifiant de l'intérêt pour la société dont nous avons été avisés ou que nous
aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur
leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous
appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier
l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations
prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de
l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard
de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux
comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et
conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée
générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le 29 avril 2026 à Neuilly-sur-Seine

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton SAS

Membre français de Grant Thornton International



2026.04.29

19:09:04

+02'00'

Azarias Sekko

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2020-07, modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Conformément à l'article 423-1 du Règlement ANC 2020-07 les comptes annuels de la SICAV comportent uniquement les éléments suivants :

- la liste des compartiments, avec pour chacun d'eux sa devise de comptabilité et le cours de change retenu pour la tenue de la comptabilité ;
- la liste des compartiments ouverts et des compartiments fermés au cours de l'exercice ;
- les comptes annuels établis comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe établis pour chacun des compartiments existant à la clôture, dans sa devise de comptabilité, conformément aux dispositions du règlement.

Pour les règles et méthodes comptables applicables par chacun des compartiments ainsi que les compléments d'information les concernant il convient de se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

La SICAV S14 CAPITAL FUNDS est constituée de 1 compartiment :

- S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN.

Compartiments ouverts au cours de l'exercice : Néant.

Compartiments fermés au cours de l'exercice : Néant.

Compartiment :

S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN

4. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

En avril 2025, la SICAV a changé de prospectus et a pris la dénomination S14 Next Gen AR.

5. RAPPORT DE GESTION

Début janvier 2025, les positions existantes de la SICAV S14 Absolute Return ont été fermées. À l'issue de ces opérations, la SICAV est restée investie exclusivement en instruments obligataires.

Dans le cadre de l'évolution de la SICAV, deux parts ont été fermées au cours du mois de mars 2025, seule la part salariés demeurant ouverte.

Une nouvelle part a été créée le 17 décembre 2025.

Fin décembre 2025, le gérant a procédé à l'acquisition de quelques lignes d'actions, dans le strict respect du prospectus en vigueur de la SICAV S14 Next Gen AR. Nous conservons une gestion prudente de la poche obligataire tant en matière de signature que de duration. Notre portefeuille actions a fini l'année avec un niveau de levier faible (7.03% au 31/12/2025).

Le risque global de la SICAV est mesuré selon la méthode de la VaR absolue à 20 jours avec un intervalle de confiance de 99 %. Sur l'exercice 2025, la VaR moyenne s'est établie à 0,37 %, avec un maximum de 1,49 % et un minimum de 0,03 %. Ces niveaux de VaR reflètent la structure majoritairement obligataire du portefeuille sur l'essentiel de l'exercice.

Au cours des mois de novembre et décembre 2025, un nouveau prospectus a été élaboré en vue d'une évolution ultérieure de la stratégie du fonds. Ce prospectus n'a pas encore été agréé par l'AMF à la clôture de l'exercice, et n'a donc pas été mis en œuvre sur la période.

Les performances des différentes parts sur l'exercice écoulé sont les suivantes :

Part F (FR0014004I16) clôturée le 20/03/2025 : + 0.38%

Part I (FR0014004I24) clôturée le 05/03/2025 : + 0.17%

Part S (FR0014004HZ8) : + 1.98%

Part A (FR001400YI06) ouverte le 17/12/2025 : + 0.42%

Au cours de l'exercice, aucune situation de conflit d'intérêts significatif ni opération significative avec des parties liées, au sens de la réglementation applicable, n'a été identifiée

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-03-25	348 330,50	2 041 213,00
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART J	296 689,04	503 408,89
THALES SERVICES SAS 4.0% 18-10-25		610 359,16
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.0% 25-11-25	297 595,75	299 746,27
STELLANTIS NV 2.75% 15-05-26		507 328,67
ASML HOLDING NV 3.5% 06-12-25		505 193,46
INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.625% 17-02-25		501 949,76
CIE GEN 0.875 09-25		496 098,51
SAFFP 0 ? 03/16/26 Corp		485 705,65
RCI BANQUE 4.5% 06-04-27 EMTN		474 437,34

6. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE DU CHOIX DES INTERMÉDIAIRES

La sélection et le suivi des intermédiaires sont encadrés par un processus spécifique.

Les brokers actions suivent un processus de classement établi par la Direction de la société.

Les gérants disposent d'une liste de brokers autorisés. Une revue périodique remet en perspective et propose éventuellement l'inclusion motivée de nouveaux brokers et/ou l'exclusion de certains.

Le classement est établi en fonction de différents critères parmi lesquels :

- qualité de la recherche ;
- qualité des prix d'exécution des ordres ;
- qualité du dépouillement ;
- liquidité offerte ;
- pérennité de l'intermédiaire.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en œuvre des commissions de courtage à facturation partagée à compter du 1^{er} janvier 2008, est disponible sur le site de la société de gestion.

POLITIQUE DE VOTE

Les droits de vote attachés aux titres détenus par l'OPC sont exercés par la société de gestion selon la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de la société de gestion.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet (Politique ESG)

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 6

L'OPC n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance."

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

Les investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul retenue est la VaR Absolue 20 jours avec un intervalle de confiance de 99%.

Sur l'année 2025 :

Niveau maximum de VaR :	1.49%.
Niveau minimum de VaR :	0.03%.
Niveau moyen de VaR :	0.37%

Niveau de levier actions au 31/12/2025: 7.03%.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

S14 Capital dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la directive européenne 2014/91/UE (« Directive OPCVM V ») et des articles du Règlement de l'Autorité des Marchés Financiers y afférents.

Cette politique de rémunération est disponible sur le site de S14 Capital.

Notre politique de rémunération a pour objectif de conjuguer au travers d'une rémunération fixe et variable :

- La gestion des risques et la performance des véhicules gérés.
- La cohésion des équipes d'investissement
- La situation économique de S14 Capital

S14 Capital met en œuvre un système de rémunération structuré et orienté sur une vision de long terme

Le système de rémunération est en lien avec nos objectifs stratégiques et s'articule autour de deux composantes :

- Une rémunération fixe homogène
- Une rémunération variable fondée sur les performances individuelles.

La somme de ces rémunérations constitue la rémunération globale

Montant total des rémunérations au titre de l'exercice 2025:	1 905 k€
Rémunérations fixes :	1 620 k€
Rémunérations variables :	285 k€

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

S14 Capital
10, Impasse Grassi
13100 Aix-en-Provence
Site internet www.s14capital.com

7. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	69 845,92	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	69 845,92	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	758 896,03	8 698 403,51
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	758 896,03	8 698 403,51
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	92 084,90	335 714,70
OPCVM	92 084,90	335 714,70
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		57 666,97
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	920 826,85	9 091 785,18
Créances et comptes d'ajustement actifs	4 687,61	8 899,43
Comptes financiers	92 426,04	176 535,89
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	97 113,65	185 435,32
Total de l'actif I+II	1 017 940,50	9 277 220,50

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	971 947,91	9 075 476,24
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	16 832,64	-274,06
Capitaux propres I	988 780,55	9 075 202,18
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	988 780,55	9 075 202,18
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		57 776,01
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		57 776,01
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	29 159,87	76 306,39
Concours bancaires	0,08	67 935,92
Sous-total autres passifs IV	29 159,95	144 242,31
Total Passifs : I+II+III+IV	1 017 940,50	9 277 220,50

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations	15 075,20	336 903,20
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	985,45	73 882,67
Sous-total produits sur opérations financières	16 060,65	410 785,87
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-1 069,88	-30 984,65
Sous-total charges sur opérations financières	-1 069,88	-30 984,65
Total revenus financiers nets (A)	14 990,77	379 801,22
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-13 236,82	-119 494,54
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-13 236,82	-119 494,54
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 753,95	260 306,68
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	3 760,54	-16 040,18
Sous-total revenus nets I = (C+D)	5 514,49	244 266,50
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	214 296,32	-246 489,88
Frais de transactions externes et frais de cession	-6 055,97	-53 057,02
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	208 240,35	-299 546,90
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-171 205,82	22 200,44
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	37 034,53	-277 346,46

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-202 280,54	35 440,92
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-566,61	776,04
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-202 847,15	36 216,96
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	177 130,77	-3 411,06
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-25 716,38	32 805,90
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	16 832,64	-274,06

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du compartiment vise à la réalisation d'une performance absolue peu corrélée aux marchés actions, sur un horizon minimum de placement recommandé de 3 ans, principalement par la constitution de positions sur actions, soit en direct, soit en ayant recours à des contrats financiers.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	9 484 126,96	9 761 339,94	9 075 202,18	988 780,55
Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN A en EUR				
Actif net				200 883,05
Nombre de titres				200,000
Valeur liquidative unitaire				1 004,41
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				1,53
Capitalisation unitaire sur revenu				-0,87
Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN F en EUR				
Actif net	9 474 314,61	9 405 641,70	8 293 436,71	
Nombre de titres	9 675,000	9 461,000	8 346,000	
Valeur liquidative unitaire	979,25	994,14	993,70	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,13	-6,63	-30,37	
Capitalisation unitaire sur revenu	-7,93	-6,40	26,33	
Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN I en EUR				
Actif net	9 812,35	9 896,62	9 827,70	
Nombre de titres	10,000	10,000	10,000	
Valeur liquidative unitaire	981,23	989,66	982,77	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,17	-6,59	-30,10	
Capitalisation unitaire sur revenu	-9,86	-12,85	19,64	
Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN S en EUR				
Actif net		345 801,62	771 937,77	787 897,50
Nombre de titres		340,617	756,891	756,891
Valeur liquidative unitaire		1 015,22	1 019,87	1 040,96
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		-7,23	-31,12	48,52
Capitalisation unitaire sur revenu		-1,22	32,10	7,51

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement qui peut être prélevée sur chaque transaction.

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux maximum (TTC)
1	Frais de gestion financière de la société de gestion	Actif net	Classe d'actions EB : 1% Classe d'actions A : 1,25% Classe d'actions B : 1,75% Classe d'actions S : 0,10%
2	Frais administratifs externes à la société de gestion* (tels que les frais du Commissaire aux Comptes, Dépositaire, Gestionnaire Administratif et Comptable, avocats (à l'exclusion des frais de constitution))	Actif net	0,60%
3	Frais indirects (Commissions de souscription/rachat et frais de gestion liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Non significatif
4	Commissions de mouvement perçues : - par la société de gestion - par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction Prélèvement sur chaque transaction	Néant Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Classes d'actions EB, A, et B : 15% de la surperformance par rapport à l'indice du marché monétaire +100bp Actions S : Néant

* En cas de majoration non significative des frais administratifs externes à la société de gestion, c'est-à-dire une majoration égale ou inférieure à 0,10% de l'actif net par année civile, les porteurs seront informés par tout moyen de cette majoration préalablement à son entrée en vigueur.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des cinq blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion. Des détails relatifs au budget de recherche peuvent être obtenus sur demande auprès de la société de gestion.

Pour toute information complémentaire, les actionnaires peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

Le calcul de la commission de performance est structuré de manière à ne pas permettre de manipulation.

Fonctionnement de la commission de surperformance

La commission de surperformance (CSP) est calculée en comparant l'évolution de la valeur liquidative de la part à l'évolution de la valeur liquidative d'un actif de référence réalisant exactement la performance de l'indicateur de référence de la part et retraité des montants de souscriptions et de rachats de la part (« l'Actif de Référence »). A titre de rappel, l'indicateur de référence du compartiment est l'indice du marché monétaire de référence de la devise de l'action souscrite +100bp.

Cette comparaison s'effectue sur une période de paiement d'un an basée sur les dates d'observation fixées à la dernière date de valorisation du compartiment du mois de décembre (la « Date d'Observation »). Cette période de paiement correspond à la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion. Cependant, toute sous-performance d'une part par rapport à l'Actif de Référence devra être compensée sur une période de référence maximale de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne à nouveau exigible. La première période de paiement de chaque part s'étend entre le 9 février 2022 (ou la date de création de la part si cette date est postérieure) et la prochaine Date d'Observation et ne peut être inférieure à 12 mois consécutifs.

A chaque date de valorisation du compartiment, la valeur liquidative de la part (avant provision de la commission de surperformance sur le nombre de parts encore en circulation) est comparée à l'Actif de Référence.

Si la valeur liquidative de la part est supérieure à l'Actif de Référence, (avant prélèvement de la commission de surperformance) depuis le début de la période de référence, on constate une surperformance et la provision de commission de surperformance est ajustée à 15% maximum du montant de la surperformance par dotation de provision. En cas de sous performance, la provision de frais de gestion variables est ajustée par le biais de reprises de provision dans la limite des dotations constituées.

A chaque Date d'Observation :

- si la valeur liquidative de la part est supérieure à l'Actif de Référence (avant prélèvement de la commission de surperformance), la provision de frais de gestion variables est acquise et prélevée ; une nouvelle période de référence démarre ;
- si la valeur liquidative de la part est inférieure à l'Actif de Référence, aucune provision de frais de gestion variables n'est acquise ni prélevée et la sous-performance constatée devra être compensée sur une période de référence maximale de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne nouveau exigible.

En outre, si la valeur liquidative de la part constatée le dernier jour de bourse de l'exercice est inférieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées le dernier jour de bourse du dernier exercice au titre duquel une commission de surperformance a été prélevée, aucune commission de surperformance ne sera prélevée (mécanisme de High Water Mark). Cela signifie que le prélèvement d'une commission de surperformance est conditionné au fait que la performance délivrée par la part soit positive.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du compartiment. Les commissions de surperformance étant calculées en fonction de la performance de chaque part par rapport à l'indicateur de référence, les porteurs de parts de l'OPCVM sont invités à consulter les performances passées de chaque catégorie de parts par rapport à l'indicateur de référence, présentées sur le site internet de la société de gestion : <https://www.s14capital.com>.

Le calcul de la commission de performance est structuré de manière à ne pas permettre de manipulation.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN S	Capitalisation	Capitalisation
Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN A EUR	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	9 075 202,18	9 761 339,94
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	666 205,04	592 196,05
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-8 759 773,82	-1 275 310,55
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 753,95	260 306,68
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	208 240,35	-299 546,90
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-202 847,15	36 216,96
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	988 780,55	9 075 202,18

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN A EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	200,000	200 000,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	200,000	200 000,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	200,000	
Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN F		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-8 346,000	-8 281 590,96
Solde net des souscriptions/rachats	-8 346,000	-8 281 590,96
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice		
Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN I		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-10,000	-9 852,10
Solde net des souscriptions/rachats	-10,000	-9 852,10
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice		

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN S		
Actions souscrites durant l'exercice	452,000	466 205,04
Actions rachetées durant l'exercice	-452,000	-468 330,76
Solde net des souscriptions/rachats		-2 125,72
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	756,891	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN A EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN F	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN A EUR FR001400YI06	Capitalisation	Capitalisation	EUR	200 883,05	200,000	1 004,41
S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN S FR0014004HZ8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	787 897,50	756,891	1 040,96

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 ROYAUME-UNI +/-	Pays 2 ITALIE +/-	Pays 3 CANADA +/-	Pays 4 PAYS-BAS +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	69,85	26,34	21,35	19,39	2,76	
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	69,85					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	758,89	758,89			
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	92,43				92,43
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		758,89			92,43

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations	160,42	370,42	149,41	78,64			
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	92,43						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	252,85	370,42	149,41	78,64			

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 CAD +/-	Devise 2 SEK +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 CHF +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	45,74				
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	2,17	4,67	1,42	1,07	0,46
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	47,91	4,67	1,42	1,07	0,46

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	758,90		
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	758,90		

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Autres créances	4 687,61
Total des créances		4 687,61
Dettes		
	Frais de gestion fixe	29 159,87
Total des dettes		29 159,87
Total des créances et des dettes		-24 472,26

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN A EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	172,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,09
Rétrocessions des frais de gestion	
Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 208,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,18
Rétrocessions des frais de gestion	
Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	20,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Rétrocessions des frais de gestion	
Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN S	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 835,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	5 514,49	244 266,50
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	5 514,49	244 266,50
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 514,49	244 266,50

Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN A EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-174,18	
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	-174,18	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-174,18	
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	-174,18	
Total	-174,18	
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN F

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		219 771,00
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau		219 771,00
Sommes distribuables au titre du revenu net		219 771,00
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation		219 771,00
Total		219 771,00
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		196,45
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau		196,45
Sommes distribuables au titre du revenu net		196,45
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation		196,45
Total		196,45
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	5 688,67	24 299,05
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	5 688,67	24 299,05
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 688,67	24 299,05
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	5 688,67	24 299,05
Total	5 688,67	24 299,05
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	37 034,53	-277 346,46
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	37 034,53	-277 346,46
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	37 034,53	-277 346,46

Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN A EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	306,46	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	306,46	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	306,46	
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	306,46	
Total	306,46	
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN F

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		-253 489,75
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		-253 489,75
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées		-253 489,75
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation		-253 489,75
Total		-253 489,75
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		-301,04
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		-301,04
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées		-301,04
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation		-301,04
Total		-301,04
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	36 728,07	-23 555,67
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	36 728,07	-23 555,67
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	36 728,07	-23 555,67
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	36 728,07	-23 555,67
Total	36 728,07	-23 555,67
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			69 845,92	7,06
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			69 845,92	7,06
Divertissement			21 347,20	2,16
LOTTOMATICA GROUP SPA	EUR	953	21 347,20	2,16
Métaux et minerais			45 734,52	4,62
ENDEAVOUR MINING PLC	CAD	600	26 342,01	2,66
IVANHOE MINES LTD-CL A	CAD	2 000	19 392,51	1,96
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			2 764,20	0,28
ASML HOLDING NV	EUR	3	2 764,20	0,28
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			758 896,03	76,76
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			758 896,03	76,76
Services aux collectivités			758 896,03	76,76
FRAN GOVE BON 0.5% 25-05-26	EUR	270 000	269 139,29	27,24
GERMANY 0.5% 15-02-26	EUR	160 000	160 421,34	16,22
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.25% 15-02-27	EUR	80 000	78 635,93	7,95
SPAI GOVE BON 1.95% 30-04-26	EUR	100 000	101 286,62	10,24
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.3% 31-10-26	EUR	150 000	149 412,85	15,11
TITRES D'OPC			92 084,90	9,31
OPCVM			92 084,90	9,31
Gestion collective			92 084,90	9,31
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART J	EUR	8,5	92 084,90	9,31
Total			920 826,85	93,13

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	920 826,85
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	97 113,65
Autres passifs (-)	-29 159,95
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	988 780,55

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN A EUR	EUR	200,000	1 004,41
Action S14 NEXT GEN ABSOLUTE RETURN S	EUR	756,891	1 040,96

8. ANNEXE(S)

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du Produit : S14 Capital Funds - Next Gen Absolute Return

Nom de l'initiateur du produit : S14 Capital

Action S ISIN : FR0014004HZ8

Site web : www.S14Capital.com.

Appelez le + 33 (0) 1 84 60 47 49 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de S14 Capital en ce qui concerne ce document d'informations clés.

S14 Capital est agréée en France sous le n° GP-19000041 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

S14 Capital Funds est autorisée en France et régulée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du document d'information clés : 07.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Le Produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit français, constituée sous la forme de Société anonyme (SA) et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

Durée et modalités

La durée du Produit est de 99 ans à compter de sa constitution le 9 février 2022. La Société de Gestion a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs

L'objectif de gestion du Produit vise à la réalisation d'une performance absolue peu corrélée aux marchés actions, sur un horizon minimum de placement recommandé de 3 ans, principalement par la constitution de positions sur actions, soit en direct, soit en ayant recours à des contrats financiers.

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie d'investissement poursuivie, il ne peut être choisi d'indice de référence pertinent pour ce Produit. Néanmoins, sa performance pourra être comparée a posteriori avec la performance délivrée par l'indice du marché monétaire ESTR capitalisé +100bp.

Le Produit est géré de manière active et discrétionnaire dans le respect de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement du Produit et adopte une stratégie long/short actions, en identifiant des entreprises engagées dans la transition du capitalisme actionnarial vers le capitalisme de stakeholders. Ces entreprises intègrent dans leur modèle économique les tendances sociales, les risques climatiques et environnementaux, ainsi que l'innovation numérique. Le processus d'investissement intègre des mesures quantitatives et qualitatives mais ne se focalise pas sur de quelconques critères extra-financiers.

La sélection des investissements repose sur une analyse combinée Bottom-Up et Top-Down :

- Analyse Bottom-Up (Sélection Fondamentale des Titres) qui consiste en une analyse approfondie des sociétés, en évaluant leur positionnement concurrentiel, leur leadership sectoriel et leur solidité financière afin d'identifier les titres les plus prometteurs ;
- Analyse Top-Down (Positionnement Macroéconomique & Sectoriel) qui consiste à intégrer des facteurs macroéconomiques et sectoriels pour ajuster l'allocation du portefeuille, en mettant l'accent sur le positionnement sur le cycle économique, l'allocation géographique ainsi que la gestion du risque factoriel.

La gestion privilégie des sociétés de toutes tailles de capitalisation qu'elle analyse comme disposant d'une bonne liquidité quotidienne, assurant ainsi la liquidité globale du portefeuille et relevant de tous types de secteurs. Le portefeuille présente une forte diversification au travers d'une large sélection de titres. La zone géographique d'intervention du compartiment est composée de pays européens, d'Amérique du Nord, et marginalement de pays émergents ainsi que d'Asie.

Pour répondre à son objectif de gestion, l'exposition nette du compartiment aux marchés actions oscillera entre -20% et +20%, avec une exposition brute pouvant atteindre 300% des actifs nets via des instruments dérivés.

Les positions longues sont constituées via l'achat direct d'actions ou de dérivés. Les positions courtes sont mises en place via des dérivés, permettant d'exposer le Produit à la baisse sur un instrument financier, un secteur ou un indice de marché.

Le Produit peut allouer jusqu'à 100% de ses actifs en obligations, titres de créance ou instruments monétaires pour gérer sa liquidité et peut être exposé jusqu'à 100% aux risques actions, taux ou crédit via des instruments intégrant des dérivés.

Le Produit est couvert contre le risque de change, avec une exposition résiduelle limitée à 10% des actifs nets.

Le gestionnaire surveille activement les risques sectoriels, géographiques et factoriels afin d'ajuster les pondérations du portefeuille et de modérer la volatilité. En cas de conditions de marché exceptionnelles, le Produit peut réduire son exposition aux actions à 0%, privilégiant alors une allocation en liquidités, instruments monétaires ou titres de dette, en attendant une stabilisation des conditions de marché.

Affectation des revenus : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des bourses de Paris et de New York (NYSE) jusqu'à 10h, chez CACEIS Bank, 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex.

Investisseurs de détail visés

(i) salariés de la Société de Gestion (y compris directeurs généraux et administrateurs) qu'ils investissent de manière directe ou indirecte via des OPC de la Société de Gestion, ou des sociétés holdings contrôlées par eux ;

(ii) OPC et mandats gérés par la Société de Gestion.

Ce Produit ne peut bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions, sont disponibles en français sur simple demande auprès de la société de gestion S14 Capital, 10 Impasse Grassi, 13100 Aix-en-Provence, par mail contact@s14capital.com ou sur le site internet www.s14capital.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque plus faible

Risque plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans).

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques liés à la faible liquidité de certains titres, aux instruments financiers à terme, ainsi que de contrepartie ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10.000 EUR		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 720	EUR 8 820
	Rendement annuel moyen	-12,8%	-4,1%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 140	EUR 9 310
	Rendement annuel moyen	-8,6%	-2,4%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 790	EUR 10 350
	Rendement annuel moyen	-2,1%	1,2%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 610	EUR 11 230
	Rendement annuel moyen	6,1%	3,9%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2017 et 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 05/2015 et 05/2018.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2020 et 03/2023.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- EUR 10 000 sont investis.

Investissement EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
10 000		
Coûts totaux	EUR 580	EUR 840
Incidence des coûts annuels (*)	5,8%	2,7%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,81% avant déduction des coûts et de 1,15% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour cette classe de parts.	N/A
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour cette classe de parts.	N/A
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 10
Coûts de transaction	0,48% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 48
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission de performance actuellement d'application.	EUR 0

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Ce produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des bourses de Paris et de New York (NYSE) jusqu'à 10h, chez CACEIS Bank, 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite formuler une réclamation concernant le Produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la réclamation, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine aux coordonnées suivantes :

S14 Capital, 10 Impasse Grassi, 13100 Aix-en-Provence (France)

site web : <https://www.s14capital.com>

e-mail : contact@s14capital.com

Ou en cas de désaccord persistant, le client pourra prendre contact avec le médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02. Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur www.amf-france.org rubrique « Médiateur ».

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet www.S14Capital.com.

Performances passées : Il n'y a pas assez d'historique pour les télécharger via le site internet www.S14Capital.com pour le moment.

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions, sont disponibles en français sur simple demande auprès de la société de gestion S14 Capital, 10 Impasse Grassi, 13100 Aix-en-Provence, par mail contact@s14capital.com ou sur le site internet www.s14capital.com.

Politique de rémunération : la politique actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés ainsi que la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer les rémunérations et avantages, est disponible sur le site internet www.s14capital.com et sur demande.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Produit ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce document d'informations clés est mis à jour au moins annuellement.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du Produit : S14 Capital Funds - Next Gen Absolute Return

Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : S14 CAPITAL

Action A EUR ISIN : FR001400YI06

Site internet de l'initiateur du PRIIP : www.S14Capital.com. Appelez le + 33 (0)4 88 80 54 90 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de S14 CAPITAL en ce qui concerne ce document d'informations clés.

S14 CAPITAL est agréée en France sous le n° GP-19000041 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

S14 Capital Funds est autorisé en France et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 07.04.2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Le Produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit français, constituée sous la forme de Société anonyme (SA) et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

Durée et modalités

La durée du Produit est de 99 ans à compter de sa constitution le 9 février 2022. La Société de Gestion a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des actions ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs

L'objectif de gestion du Produit vise à la réalisation d'une performance absolue peu corrélée aux marchés actions, sur un horizon minimum de placement recommandé de 3 ans, principalement par la constitution de positions sur actions, soit en direct, soit en ayant recours à des contrats financiers.

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie d'investissement poursuivie, il ne peut être choisi d'indice de référence pertinent pour ce Produit. Néanmoins, sa performance pourra être comparée a posteriori avec la performance délivrée par l'indice du marché monétaire SARON capitalisé +100bp.

Le Produit est géré de manière active et discrétionnaire dans le respect de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement du Produit et adopte une stratégie long/short actions, en identifiant des entreprises engagées dans la transition du capitalisme actionnarial vers le capitalisme de stakeholders. Ces entreprises intègrent dans leur modèle économique les tendances sociales, les risques climatiques et environnementaux, ainsi que l'innovation numérique. Le processus d'investissement intègre des mesures quantitatives et qualitatives mais ne se focalise pas sur de quelconques critères extra-financiers.

La sélection des investissements repose sur une analyse combinée Bottom-Up et Top-Down :

- Analyse Bottom-Up (Sélection Fondamentale des Titres) qui consiste en une analyse approfondie des sociétés, en évaluant leur positionnement concurrentiel, leur leadership sectoriel et leur solidité financière afin d'identifier les titres les plus prometteurs ;

- Analyse Top-Down (Positionnement Macroéconomique & Sectoriel) qui consiste à intégrer des facteurs macroéconomiques et sectoriels pour ajuster l'allocation du portefeuille, en mettant l'accent sur le positionnement sur le cycle économique, l'allocation géographique ainsi que la gestion du risque factoriel.

La gestion privilégie des sociétés de toutes tailles de capitalisation qu'elle analyse comme disposant d'une bonne liquidité quotidienne, assurant ainsi la liquidité globale du portefeuille et relevant de tous types de secteurs. Le portefeuille présente une forte diversification au travers d'une large sélection de titres. La zone géographique d'intervention du compartiment est composée de pays européens, d'Amérique du Nord, et marginalement de pays émergents ainsi que d'Asie.

Pour répondre à son objectif de gestion, l'exposition nette du compartiment aux marchés actions oscille entre -20% et +20%, avec une exposition brute pouvant atteindre 300% des actifs nets via des instruments dérivés.

Les positions longues sont constituées via l'achat direct d'actions ou de dérivés. Les positions courtes sont mises en place via des dérivés, permettant d'exposer le Produit à la baisse sur un instrument financier, un secteur ou un indice de marché.

Le Produit peut allouer jusqu'à 100% de ses actifs en obligations, titres de créance ou instruments monétaires pour gérer sa liquidité et peut être exposé jusqu'à 100% aux risques actions, taux ou crédit via des instruments intégrant des dérivés.

Le Produit est couvert contre le risque de change, avec une exposition résiduelle limitée à 10% des actifs nets.

Le gestionnaire surveille activement les risques sectoriels, géographiques et factoriels afin d'ajuster les pondérations du portefeuille et de modérer la volatilité. En cas de conditions de marché exceptionnelles, le Produit peut réduire son exposition aux actions à 0%, privilégiant alors une allocation en liquidités, instruments monétaires ou titres de dette, en attendant une stabilisation des conditions de marché.

Affectation des revenus : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Investisseurs de détail visés

(i) Institutionnels, investisseurs professionnels et assimilés

(ii) Investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires

Ce Produit ne peut bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des bourses de Paris et de New York (NYSE) jusqu'à 10h, chez CACEIS Bank, 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex.

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions, sont disponibles en français sur simple demande auprès de la société de gestion S14 Capital, 10 Impasse Grassi, 13100 Aix-en-Provence, par mail contact@s14capital.com ou sur le site internet www.s14capital.com.

Les derniers prix publiés de la catégorie, les informations relatives à la valeur liquidative, les calculs des scénarios de performance mensuelle et l'historique des performances du Produit sont disponibles sur le site Internet : www.s14capital.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque plus faible

Risque plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans).

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques liés à la faible liquidité de certains titres, aux instruments financiers à terme, ainsi que de contrepartie ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 3 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 960	EUR 9 950
	Rendement annuel moyen	-0,4%	-0,2%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 040	EUR 10 140
	Rendement annuel moyen	0,4%	0,5%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 060	EUR 10 190
	Rendement annuel moyen	0,6%	0,6%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 490	EUR 11 070
	Rendement annuel moyen	4,9%	3,4%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 07/2019 et 07/2022.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 07/2016 et 07/2019.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2022 et 02/2025.

Que se passe-t-il si S14 CAPITAL n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- EUR 10 000 sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 215	EUR 672
Incidence des coûts annuels (*)	2,2%	2,2% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,79% avant déduction des coûts et de 0,63% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour cette classe d'actions.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour cette classe d'actions.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,85% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 185
Coûts de transaction	0,30% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 30
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Description : 15% de la surperformance par rapport à l'indice S&P 500 capitalisé +100bp	EUR 0

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des bourses de Paris et de New York (NYSE) jusqu'à 10h, chez CACEIS Bank, 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite formuler une réclamation concernant le Produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la réclamation, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine aux coordonnées suivantes :

S14 Capital, 10 Impasse Grassi, 13100 Aix-en-Provence (France)
site web : <https://www.s14capital.com/>
e-mail : contact@s14capital.com

Ou en cas de désaccord persistant, le client pourra prendre contact avec le médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02. Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur www.amf-france.org rubrique « Médiateur ».

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet www.S14Capital.com.

Performances passées : Il n'y a pas assez d'historique pour les télécharger via le site internet www.S14Capital.com pour le moment.

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions, sont disponibles en français sur simple demande auprès de la société de gestion S14 Capital, 10 Impasse Grassi, 13100 Aix-en-Provence, par mail contact@s14capital.com ou sur le site internet www.s14capital.com.

Politique de rémunération : la politique actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés ainsi que la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer les rémunérations et avantages, est disponible sur le site internet www.s14capital.com et sur demande.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du Produit peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Produit ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce document d'informations clés est mis à jour au moins annuellement.